



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **23-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 26 mai 2010**

Le vingt six mai deux mille dix, à dix huit heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 11 mai 2010

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents :    14      Votants : 16

**Présents** : M.BAFFERT, Y.BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER (2),  
M.MASTROMAURO, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER (2), F.GILABERT, V.GONNET,  
P.MOLINARO, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J.TESSAIRE

**Absents excusés** : M.BROUZET, C.COIGNE, G.JULLIEN, M.REPELLIN

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Versement de Bons d'achat à la PJJ pour la réalisation des chantiers jeunes

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Le Président informe les membres du comité qu'en février 2010, nous avons conventionné à avec la protection judiciaire de la jeunesse pour la réalisation d'un chantier peinture à la MIPE où 10 jeunes sont intervenus

Conformément à l'article 5 de la convention, il est proposé au comité syndical de verser à chaque participant un bon d'achat d'une valeur fixée par le comité syndical à 20€.

Soit une somme totale de 200 €

- 10 Bons d'achat d'une valeur de 20 €

↳AUTORISE le versement des bons d'achat aux participants des chantiers

↳DIT que cette somme sera prélevée sur les crédits affectés au chapitre 65 article 658 du budget 2010 du SIRD

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 27 mai 2010  
Le Président,  
Michel BAFFERT